



**Commune de PETIT-BERSAC**  
**Conseil Municipal du 21 Juin 2024 - 18h00**

**Séance ouverte à 18h15**

**Secrétaire de séance : Natacha JOSEPH**

**Absences / Procurations**

<i>Absent</i>	<i>donne Procuration à</i>
<i>Marie-Christine ANDRIEUX</i>	<i>Christophe MENESPLIER</i>
<i>Gabriel JOURDAIN</i>	<i>Mickaël VOISIN</i>

**Ordre du Jour**

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12 Avril 2024

**Décisions du Maire**

2024-04 : Location logement 19 rue du Marquis de Nattes (ancienne poste)

2024-05 : Location local situé 21 rue du Marquis de Nattes (ancienne poste)

2024-06 : Avenant contrat Groupama

**Délibérations**

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12 Avril 2024

1. Redevance 2024 d'occupation du domaine public Electricité/Gaz/Télécom.
2. Adressage : Convention avec l'ATD 24 pour l'accès à l'outil Base adresse locale.
3. Proposition de convention avec Cassiopea.
4. Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société AHLSTROM-MUNKSJO : avis du Conseil municipal.
5. Règle de sécurité informatique.
6. Retour du dernier comité syndical du SMD3.

**Questions diverses**

**Approbation du Compte-rendu du conseil du 12 Avril 2024.**

*Rapporteur* : Gilles

**Délibération** : Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 12 Avril 2024.

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

## ***Décisions du maire***

### **2024-04. Location logement 19 rue du Marquis de Nattes.**

Faisant suite au départ de M. Lira, le logement de l'ancienne poste a été attribué à M. Renaud LOURDEL, employé à la minoterie Duchez. Le loyer est établi à 500 €/mois TTC.

### **2024-05. Location local 21 rue du Marquis de Nattes.**

Marjorie Berthelomet quittera le local artisan fin Juin pour installer son atelier chez elle. Elle nous a recommandé une infirmière de Saint-Séverin, Mme Jessy Duthil qui compte occuper ce local pour la pratique de médecine douce (réflexologie plantaire).

Le bail est en cours de rédaction et devrait être finalisé début juillet. Le local sera donc loué à Mme Duthil à compter du 1<sup>er</sup> Juillet pour un montant toujours égal à 100 €/mois TTC.

### **2024-06. Avenant contrat Groupama.**

Groupama, l'assureur de la collectivité, nous a fait parvenir un avenant au contrat précisant les modalités de prise en charge des sinistres portant sur la cybersécurité, les catastrophes naturelles, ainsi que sur l'accompagnement autour d'éventuelles médiations à mener. Cet avenant a été accepté.

## ***Délibérations***

### **1. Redevance 2024 d'occupation du domaine public Electricité/Gaz/Télécom.**

*Rapporteur* : Gilles

Le maire présente les 3 montants à percevoir concernant la Redevance d'occupation du domaine public. Elles sont en légère hausse par rapport à l'an passé.

Enedis : 239 €

Grtgaz : 175 €

Orange : 469,18 €

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les montants de Redevance d'occupation du Domaine Public émises par les différents opérateurs, et tels que sus-mentionnés.

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

### **2. Adressage : Convention avec l'ATD 24 pour l'accès à l'outil Base adresse locale.**

*Rapporteur* : Gilles

Le maire présente l'intérêt pour le secrétariat de la mairie de conserver l'outil actuel de gestion de l'adressage proposé par l'Agence Technique Départementale.

Il est donc question d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de cette application pour un montant annuel de 50 €.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'outil d'adressage par l'Agence Technique Départementale de la Dordogne

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

### **3. Proposition de convention avec Cassiopea..**

*Rapporteur* : Gilles

La société de télé assistance Cassiopea nous a de nouveau démarché. Elle nous propose deux types de conventions :

- Point d'information : mise à disposition d'un local, communication sur les offres.
- Prise en charge : gestion des demandes par la mairie, prise en charge financière par Cassiopea et la mairie à destination des bénéficiaires.

Dans la convention de Prise en charge il est prévu que chaque nouvel adhérent au système de télé-assistance Cassiopea bénéficie de deux mois gratuits (soit 2 x 30 €) lors de la prise de contrat, dont un payé par la commune. Sur les 4 années précédentes il y a eu 3 nouveaux bénéficiaires sur la commune de Petit-Bersac.

Le Conseil municipal souhaite marquer par cette décision, l'attention que la commune porte aux personnes âgées.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le Maire à signer les conventions Cassiopea relatives à la mise à disposition d'un point d'information et à la prise en charge de nouveaux bénéficiaires du système de télé-assistance.

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

### **4. Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société AHLSTROM-MUNKSJO : avis du Conseil municipal.**

*Rapporteur* : Gilles

La société Ahlstrom-Munksjo basée à Saint-Séverin a déposé un dossier d'extension de son activité avec la création d'une nouvelle ligne de production de papiers sulfurisés. La Préfète de Charente a ordonné qu'une enquête publique soit menée jusqu'au 12 juillet 2024.

En tant que commune limitrophe de Saint-Séverin, l'avis du Conseil municipal de Petit-Bersac est sollicité au cours de cette enquête.

Le maire présente les nombreux documents mis à la disposition de la commune dans le cadre de cette enquête publique.

Il est unanimement convenu que nombre de précautions sont prises dans le projet d'extension, que ce soit d'un point de vue environnemental, mais aussi sécuritaire. Ce projet contribue notamment au développement économique du secteur.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prononce à l'unanimité, un Avis favorable au projet d'extension déposé par la société Ahlstrom-Munskjo.

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

### **5. Règle de sécurité informatique.**

*Rapporteur : Gilles*

Il s'agit de prendre connaissance d'un guide pour la mise en œuvre de bonnes pratiques informatiques, dans un contexte de Cybercriminalité en forte croissance, liée également à la tenue des Jeux Olympiques en France.

L'ATD24 en tant que Déléguée à la Protection des Données se doit d'informer ses adhérents, par des recommandations qui sont donc regroupées dans ce guide et par une procédure qui doit être appliquée en cas de Cyberattaque.

Ces informations sont à la disposition des élus pour la protection numérique de la mairie, et de façon plus générale, une communication publique sera effectuée sur la conduite à tenir en cas de telle attaque pour chaque concitoyen.

Délibération : Pas de vote

### **6. Retour du dernier comité syndical du SMD3.**

*Rapporteur : Jean-Luc et Josette*

Un document a été transmis en mairie par le SMD3 relativement au dernier comité de secteur de Ribérac. Les délégués communaux nous font un retour sur les informations marquantes :

- Le constat est fait d'une recherche d'équilibre et d'apaisement
- Le Directeur du SMD3 a quitté le syndicat, remplacé par Julienne Berro. S'en est suivie une certaine féminisation de l'équipe dirigeante plus orientée sur la communication.
- Concernant les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la Reomi, on constate :
  - Perte d'autonomie : Pas d'aide à domicile : collecte en porte à porte payant
  - Personnes incontinentes
- Le volet social de ce dispositif, dont l'absence a été longtemps regrettée puisque toujours pas légale, a fait l'objet d'un projet de loi déposé par Marie-Claude Varailles (sénatrice de la Dordogne).
- La Commune pourrait évoquer la démarche de collecte de déchets opérée par la Fédération de chasse, avec les chasseurs de l'association locale de Petit-Bersac
- Une nouvelle visite du site d'enfouissement à Saint-Laurent-des-Hommes est organisée pour les élus, le 8 novembre.
- Le coût des incivilités est évalué à 3M € de manque à gagner et 1.8 M€ pour les réparations et autres prises en charge.
- Une application mobile a été créée à destination des touristes fortement impactés par cette gestion des déchets. Ils pourront à présent ouvrir les bornes depuis leur application sur leur smartphone.
- Le budget total du SMD3 est de 86 M€, dont seulement 35 M€ correspondent au paiement de la Redevance. Celle-ci est par ailleurs acquittée à 92%. Ce qui induit obligatoirement une augmentation de cette redevance chaque année pendant plusieurs années (en 2024, 5% d'augmentation annoncée), afin d'arriver à terme à un équilibre financier.

Délibération : Pas de vote

## **Questions diverses**

### **1. Agenda**

- 30 Juin matin/midi : Vide-grenier dans le pré de la scierie et repas Moules/Frites
- 5-7 Juillet : Félibrée
- 11 Août midi: Repas de chasse
- 14 Août soir : Marché gourmand Foot
- 7 Septembre : Sortie du Musée au château des Milandes et visite du Musée de la rue du temps qui passe
- 8 Septembre midi : Paëlla Pêche

### **2. Planning des élections législatives**

Les secrétaires font office de Président en fonction de leur disponibilité.

<b>Elections Legislatives</b>		<b>1er tour : 30 juin</b>		
Horaire	Assesseurs		Président	Secrétaire
08h00 - 10h30	Christophe	Gabriel	Gilles	Christine
10h30 - 13h00	Christophe	Gabriel	Gilles	
13h00 - 15h30	Mickael	Natacha	Gilles	
15h30 - 18h00	Mickael	Natacha	Gilles	

<b>Elections Legislatives</b>		<b>2nd tour : 7 juillet</b>		
Horaire	Assesseurs		Président	Secrétaire
08h00 - 10h30	Isabelle	Jean-Luc	Gilles	Natacha
10h30 - 13h00	Isabelle	Jean-Luc	Gilles	
13h00 - 15h30	Agnès	Josette	Gilles	
15h30 - 18h00	Agnès	Josette	Gilles	

### **3. Don aux associations**

PGP Farmer a fait don aux associations Bersacoises de 2 barnums et 1 stand buvette.

### **4. Plage de Montmalan**

Faute de candidature pour la surveillance de la baignade, celle-ci sera cette année encore interdite. Il sera question d'établir des tours de nettoyage pendant les congés du cantonnier.

**Séance clôturée à 20h15**